

PREFET DE L'AIN

Direction des relations avec les collectivités locales bureau du développement local et de l'intercommunalité

Réunion de la commission départementale de coopération intercommunale

Le lundi 13 mars 2017 à 14 heures 30

Le lundi 13 mars 2017, dans les salons d'honneur de la préfecture, s'est réunie la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sous la présidence de Monsieur Arnaud COCHET, préfet de l'Ain, en présence de :

► Représentants des communes :

- · Gisèle BACONNIER, Maire de Monthieux
- Marie-Jeanne BÉGUET, maire de Civrieux
- Patrick CHAIZE, maire de Vonnas
- · André MOINGEON, maire de Lagnieu
- Régis PETIT, maire de Bellegarde-sur-Valserine
- Daniel RAPHOZ, maire de Ferney-Voltaire

► Représentants des EPCI à fiscalité propre :

- Jacques BERTHOU, conseiller communautaire de la communauté de communes de Miribel et du Plateau
- Guy BILLOUDET, président de la communauté de communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux
- Liliane BLANC-FALCON, conseillère communautaire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Christophe BOUVIER, président de la communauté de communes du Pays de Gex
- Michel BRUNET, vice-président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- Michel FONTAINE, vice-président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourgen-Bresse
- Christophe GREFFET, président de la communauté de communes de la Veyle
- Philippe GUILLOT-VIGNOT, président de la communauté de communes de la Côtière à Montluel,
- Jean-Luc LUEZ, vice-président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- Liliane MAISSIAT, vice-présidente de la communauté de communes Haut-Bugey

▶ Représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes :

- Bernard ARGENTI, délégué du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain
- Henri GUILLERMIN, président du syndicat mixte Bresse-Revermont-Val-de-Sâone

▶ Représentants du Conseil départemental :

- Damien ABAD, président du conseil départemental
- Charles DE LA VERPILLIERE
- Jean-Yves FLOCHON

▶ Représentants du Conseil régional :

• Etienne BLANC

Assistaient également à cette réunion sans voix délibérative :

- Benoît HUBERT, sous-préfet de Gex et Nantua
- Gérard PERRIN, directeur départemental des territoires
- · Christian CUCHET, directeur des relations avec les collectivités locales
- David BAUDRAND, chef du bureau du développement local et de l'intercommunalité
- Ghislaine ROMITI, adjointe du bureau du développement local et de l'intercommunalité

Membres excusés:

- Daniel BEGUET, conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Ali BENMEDJAHED, maire de Chalamont
- Alain BERTOLINO, conseiller communautaire de la communauté de communes Bugey Sud
- Jean-Pierre CARMINATI, maire de Nantua
- Jean-Marie CASTELLANI, maire de Rignieux-le-Franc
- M. Régis CASTIN, maire de Saint-Germain-les-Paroisses
- Mireille CHARMONT-MUNET, maire d'Artemare (pouvoir donné à Mme Marie-Jeanne BEGUET)
- Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse
- Jean DEGUERRY, président de la communauté de communes Haut-Bugey (pouvoir donné à Mme Liliane MAISSIAT)
- Jean-Claude DESCHIZEAUX, président de la communauté de communes Val de Saône-Centre
- Thierry DUPUIS, président de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon
- Jacky DUTRUC, maire de Reyrieux (pouvoir donné à M. Patrick CHAIZE)
- Philippe EMIN, maire de Cormaranche-en-Bugey (pouvoir donné à Mme Gisèle BACONNIER)
- Daniel FABRE, maire d'Ambérieu-en-Bugey (pouvoir donné à M. Régis PETIT)
- Sylvie GOY-CHAVENT, conseillère régionale (pouvoir donné à M. Etienne BLANC)
- Bernard GRISON, président de la communauté de communes Dombes-Saône-Vallée (pouvoir donné à M. Philippe GUILLOT-VIGNOT)
- Jean-Louis GUYADER, président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Claude JACQUET, maire de Chaveyriat
- Catherine JOURNET, conseillère départementale (pouvoir donné à M. Damien ABAD)
- Muriel LUGA-GIRAUD, conseillère départementale (pouvoir donné à M. DE LA VERPILLIERE)
- · Ghislaine PERNOD, maire d'Oncieu
- Michel PERRAUD, maire d'Oyonnax

- Patrick PERREARD, président de la communauté de communes du Pays Bellegardien (pouvoir donné à M. Christophe BOUVIER)
- Bernard PERRET, maire de Viriat
- René VUILLEROD, président de la communauté de communes Bugey-Sud

Monsieur le préfet ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint. La commission ne pourra pas émettre un avis sur le projet de création d'un pôle métropolitain.

Toutefois, il propose aux membres présents d'échanger sur ce projet sans procéder à un vote. La commission sera de nouveau convoquée à une date ultérieure pour émettre son avis.

Il est rappelé que le pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des EPCI à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. Il doit regrouper en zone frontalière, sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave, des EPCI à fiscalité propre formant un ensemble comprenant au moins un EPCI de plus de 50 000 habitants. Cet établissement est soumis aux même règles de fonctionnement que les syndicats mixtes.

La création de ce pôle métropolitain n'était juridiquement pas possible jusqu'au 1^{er} janvier 2017 en raison de l'absence d'adhésion de Thonon-les-Bains à un EPCI à fiscalité propre. L'adhésion de cette commune à la communauté de communes du Chablais, au 1^{er} janvier 2017, lève cet obstacle.

Le syndicat mixte de l'assemblée régionale de coopération qui avait été créé entre Thonon-les-Bains et les communautés sera dissous par arrêté interpréfectoral (Haute-Savoie et Ain) parallèlement à la création du pôle.

La création du pôle incombera au préfet de Haute-Savoie, département où est situé l'EPCI le plus peuplé (communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons), dès lors que les EPCI qui seront compris dans le périmètre du pôle auront délibéré unanimement en faveur de la création du pôle et de ses statuts et qu'il aura recueilli l'avis du conseil régional et des conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

La commission départementale de coopération intercommunale est consultée conformément à l'article L 5211-45 du code général des collectivités territoriales en ce que le pôle métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

Monsieur BLANC regrette que le quorum ne soit pas atteint. La création de ce pôle est un sujet essentiel pour l'Ain. Il rappelle que cette création a longtemps fait l'objet d'un débat avec les départements qui craignaient la constitution de cette structure. Désormais, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie soutiennent ce projet. Ce territoire est considéré parfois comme étant rural, parfois comme étant périurbain alors qu'il est de fait métropolisé :

- 600 000 passages sont constatés chaque jour entre ces deux départements et la Suisse ;
- de nombreux frontaliers suisses vivent en France;
- le seul territoire d'expansion de Genève est le territoire français.

Ce territoire connaît des problèmes urbains et métropolitains qui doivent être reconnus par la Région, l'État et l'Europe.

Monsieur BLANC identifie 3 sujets principaux :

- le transport : construire une métropole ne peut se faire sans développement des transports. Il faudra par conséquent amener Genève à participer au financement de ces infrastructures.
- l'économie : les emplois sont créés en Suisse et non en France. Les partenaires suisses doivent comprendre qu'il est de leur intérêt de développer l'emploi en France.
- l'aménagement de l'espace, notamment le logement et la réflexion sur un inter SCOT.

Au sein de ce pôle, les deux communautés de l'Ain devront se faire entendre pour faire avancer un certain nombre de dossiers notamment le transport.

Monsieur ABAD souhaite que la création de ce pôle bénéficie aux collectivités et communautés de l'Ain. L'Ain doit être un acteur à part entière de ce projet pour faire avancer les projets de son territoire. Les enjeux essentiels sont le transport, l'environnement, la production de logements, la mobilisation du foncier économique. Le département s'est engagé très fortement en faveur du bus à haut niveau de services (BHNS) et du tramway.

Monsieur BERTHOU souligne que dans cette structure rassemblant 8 communautés, les deux communautés de l'Ain devront se mobiliser. Il ajoute que ce pôle ne doit pas être une structure de plus qui s'ajouterait aux services des communautés mais qu'il devra reprendre dans les thématiques qu'il gérera les personnels des communautés membres.

Monsieur BOUVIER note que la création de ce pôle permettra d'insuffler une nouvelle dynamique vis-à-vis des partenaires suisses avec lesquels les relations ne sont pas toujours simples. Ce pôle identifiera mieux la partie française. Les relations avec les communautés de Haute-Savoie évoluent de manière positive même s'il faut constater que les communautés de Haute-Savoie situées en 2ème couronne sont moins impliquées que celles de la 1ère couronne. Une majorité très forte en faveur de la création du pôle s'est dégagée.

Monsieur DE LA VERPILLIERE confirme la nécessité de structurer les collectivités et communautés autour de Genève. Il ajoute que ce syndicat mixte relevant de l'article L 5731-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ne permet pas la participation de la région et des départements.

Monsieur BLANC souligne que la région est favorable à ce pôle et que si elle ne peut en être membre, elle participe activement aux différents GLCT. La région souhaiterait que ces GLCT soient transformés en GEC (avec participation de l'État). Jusqu'à présent, le préfet de région n'a jamais souhaité une participation de l'État aux groupements transfrontaliers pour des raisons liées à une faible représentation de celui-ci au sein des organes de gouvernance. Monsieur BLANC est d'avis qu'il est nécessaire que l'État revoit sa position et participe aux groupements transfrontaliers.

Monsieur PETIT rappelle que la dynamique métropolitaine est transfrontalière. Or, ce pôle ne comporte que des personnes morales françaises. Il est nécessaire de structurer la partie française pour obtenir des partenaires suisses que les richesses et l'emploi créés irriguent la totalité du territoire métropolitain.

Monsieur le préfet remercie les membres de la commission pour ces échanges et leur indique qu'une nouvelle réunion de la commission sera organisée avant le 1^{er} avril pour formuler l'avis de cette instance sur le projet de création du pôle métropolitain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le préfet lève la séance.

Le préf

Arnaud COCHET

	ğ
	*